



Commune de Bora Bora
POPORA TO TATOU OIRE

Extrait de délibération
N°2025.00165 du 18 juillet 2025

Portant inscriptions et virement de crédits en dépenses et en recettes en section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Principal pour l'exercice 2025 (DM3)

Le 18 juillet 2025, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,

Présent(e)(s) : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Mareva TETAHIOTUPA née PEUE (8ème adjointe), M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Mere REUPENA NÉE TAMA (6ème adjointe), Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), M. Tafirai TEHIHIPO (3ème adjoint), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN, Mme Miriama TETOOFA née TUHIRO, M. Raimanutea TINORUA, Mme Vaite VANE, Mariana ATIU née TANOVA, M. Kidjohn TIORI, Nina MAURIN née VAHIMARAE, Mme Marie-France TIHOPI, Mme Imelda DROLLET née PEU, M. Philippe TAUAROA, M. Yves TAI YU SING, M. Taiiau TERAATEPO

Procurator(s) : M. Mahuru MARAKAI donne pouvoir à Pai AIHO (5ème adjoint), M. Teta PENEHATA donne pouvoir à Mme Mere REUPENA NÉE TAMA (6ème adjointe), Mme Marie France HAOATAI née PITO donne pouvoir à M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Temarii TUMARAE donne pouvoir à M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), M. Taiiau MATAIHAU donne pouvoir à M. Gaston TONG SANG (Maire), Mme Stacy BONET donne pouvoir à M. Taiiau TERAATEPO, Mme Graziella POULIN née TAUAROA donne pouvoir à M. Philippe TAUAROA, M. Tinorua TETUANUITEFARERII donne pouvoir à M. Philippe TAUAROA

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) :

M. Raimanutea TINORUA a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 juillet 2025

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

Il est proposé de nouvelles inscriptions et virements de crédits en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'Investissement du Budget Principal pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- VU la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- VU la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- VU le Budget Principal de l'exercice 2025 ;
- VU l'exposé du maire,

Dans sa séance du 18 juillet 2025,

ADOPTE

Article 1 : De nouvelles inscriptions et des virements de crédits sont effectués en section de Fonctionnement en Dépenses et en Recettes, dans le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2025 et mentionnés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Opérations Réelles	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
(comptes budgétaires)							
7788-020-autres produits exceptionnelles				500 000	77	REC	500 000
011-60628-020-autres fournitures non stockées	-600 000				011	DEP	-600 000
6574-95-association comité du tourisme		500 000			657	DEP	1 100 000
6574-33-association Amicale Vaitehi		600 000			67	DEP	8 000 000
67441-812-subsvention d'équilibre en fonct vers BAOM		8 000 000					
Sous-Total Opérations Réelles SF	-600 000	9 100 000	0	500 000			
Opérations d'Ordre	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
(comptes budgétaires)							
023-virement à la section d'investissement	-8 000 000				023	DEP	-8 000 000
Sous-Total Opérations d'Ordre SF	-8 000 000	0	0	0			
Total Opér. Réelles + Opér. Ordre SF	-8 600 000	9 100 000	0	500 000			
en + ou en -	500 000		500 000		0		

Article 2 : De nouvelles inscriptions et des virements de crédits sont effectués en section d'Investissement en Dépenses et en Recettes, dans le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2025 et mentionnés dans le tableau suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Opérations Réelles	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
(comptes budgétaires)							
1348-824-202523-Elaboration shéma directeur Pistes Cyclables				2 983 293	13	REC	2 983 293
2031-824-202523-Elaboration shéma directeur Pistes Cyclables		3 579 952			20	DEP	2 983 293
2031-96-202518-Domaine MAAIAVA Matira	-596 659						
2041641-812-subsvention d'équilibre en inv au BAOM	-8 000 000				204	DEP	-8 000 000
2111-811-200611-Acquisition foncière AEP	-12 000 000				21	DEP	0
2111-811-202522-Acquisition foncière Tevairoa		12 000 000					
Sous-Total Opérations Réelles SI	-20 596 659	15 579 952	0	2 983 293			
Opérations d'Ordre	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
(comptes budgétaires)							
021-virement de la section de fonctionnement			-8 000 000		021	REC	-8 000 000
Sous-Total Opérations d'Ordre SI	0	0	-8 000 000	0			
Total Opér. Réelles + Opér. Ordre SI	-20 596 659	15 579 952	-8 000 000	2 983 293			
en + ou en -	-5 016 707		-5 016 707		0		

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 18 juillet 2025,
Ont signé l'ensemble des 23 membres présents à la séance.

**Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire de la Commune de Bora Bora**



RÉSULTATS DU VOTE :
VOTANTS : 31
POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PROCURATION : 8

Acte rendu exécutoire après publication le :

18/07/2025

et envoi en subdivision administrative des Iles Sous le Vent le :

.....
Le Maire

